



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, par la soussignée, Lise Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que le Conseil tiendra une séance extraordinaire le **19 décembre 2023 à 20 h 30**, au cours de laquelle il procédera à l'adoption du budget pour l'année 2024 ainsi qu'à l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2024-2025 et 2026.

Que, conformément aux dispositions de la Loi, les délibérations du Conseil et les questions pour cette séance porteront exclusivement sur le budget ou sur le PTI.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis publics](http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffe/avis-publics).

Donné à Saint-Placide, ce 5 décembre 2023.

Lise Lavigne, Directrice générale et
Greffière-trésorière